

Beyrouth, le 2000

Madame, monsieur,

Je viens par la présente solliciter le soutien de votre organisation à la cause qui est la nôtre depuis plus de dix-huit ans. Depuis sa création, en 1982, année marquée par une forte recrudescence des enlèvements, le Comité des parents des personnes enlevées ou disparues lutte sans relâche pour que soit déterminé le sort de milliers de personnes enlevées ou disparues pendant la guerre du Liban. Depuis la fin des hostilités, en 1991, les gouvernements successifs sont restés sourds à nos revendications, refusant d'assumer leurs responsabilités dans la détermination du sort des personnes enlevées. C'est dans ce climat d'indifférence des pouvoirs publics que nous avons lancé en octobre dernier, avec le soutien de nombreux amis et ONG, une campagne avec pour slogan Le droit de savoir et pour objectif la réalisation des revendications suivantes :

- 1- La constitution d'une commission officielle d'enquête chargée de déterminer le sort des personnes enlevées ou disparues au Liban.
- 2- La mise en place d'un système d'assistance sociale destiné à compenser le dommage subi par les familles du fait de la disparition de l'un des leurs.
- 3- Enfin, une dernière revendication que commande le devoir de mémoire : la proclamation du 13 avril (jour anniversaire du début de la guerre), journée nationale pour la mémoire et l'érection d'un monument à la mémoire des victimes de la guerre, en signe de dénonciation des crimes qu'elle a occasionnés.

Le 21 janvier, la Campagne a porté ses premiers fruits avec la constitution, par décision du président du conseil, d'une commission officielle d'enquête, chargée de déterminer le sort des personnes enlevées ou disparues pendant la guerre. Cette commission devrait remettre son rapport d'ici 21 juillet prochain .

Suite aux contacts menés auprès de la commission d'enquête, nous avons pu obtenir de son président qu'il s'engage à:

- 1- Communiquer au représentant du Comité international de la Croix-Rouge une liste des noms des personnes enlevées qui pourraient être détenues en Israël et dont la détention n'a pas été officiellement reconnue par les autorités israéliennes.

- 2- Communiquer aux autorités syriennes une liste des personnes enlevées ou disparues qui pourraient être détenues en Syrie et dont la détention n'a pas été officiellement reconnue.
- 3- Enquêter auprès de toutes les factions qui ont pris part à la guerre et les interroger sur chaque cas d'enlèvement ou de disparition.

En attendant le rapport de la commission et en vue de réaliser le reste de nos revendications, la Campagne va se poursuivre. Elle continuera à user de tous ses moyens d'action, notamment la signature et l'envoi de lettres au Président libanais et son sit-in hebdomadaire face au siège du Conseil des ministres.

Je sollicite donc ici votre soutien, en vous demandant de signer et faire signer la lettre au Président dont vous trouverez ci-joint copie, de communiquer vos recommandations au gouvernement libanais et à la commission d'enquête, et d'user de vos propres moyens de pression.

Je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Bien à vous,

Wadad Halawani
Présidente du Comité des Familles
des Personnes Enlevées ou Disparues au Liban.